

MAIRIE D'AURADÉ

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 27 JANVIER 2022</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 janvier 2022 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames ANDRÉONI Marie-Claude, BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène
Messieurs CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés : BALMISSE Jean-Jacques

Procuration : M. BALMISSE a donné procuration à M. LARROQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame Françoise COSTANZO est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 25 novembre est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget 2022
- City Stade : Choix de l'entreprise qui fournira la structure
- Analyse des remarques sur le nouveau système de collecte du tri et des ordures ménagères
- Orientations budgétaires
- Questions diverses

1. Ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2022 doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution.

Pour 2021, le budget voté au chapitre 21 s'élevait à 24 200€. Les crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante pour 2022 sont de 6050€.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

- 2 Aspirateurs (école) : Article 2188 : 378€

- Lave-vaisselle professionnel (école) : Article 2188 : 3 299€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **Autorise l'ouverture des crédits en investissement avant le vote du budget 2022 pour les montants indiqués ci-dessus.**

Monsieur SERVAT demande si comme la commune de Pujaudran (achat de matériel complet de la cuisine pour l'école) nous pouvons bénéficier d'aides. Monsieur le Maire précise que le plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes bénéficie pour :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais ;
- des formations du personnel de cuisine;
- des investissements pour moderniser la cantine, notamment pour l'acquisition d'alternatives aux contenants plastiques ;

Notre achat n'est pas subventionnable.

2. City Stade : Choix de l'entreprise qui fournira la structure

Monsieur le Maire rappelle aux élus, que lors de la séance du 25 novembre, ils ont approuvé l'opération de construction d'un city stade, adopté le plan de financement et sollicité les diverses subventions. Il précise que les dossiers de subvention ont été envoyés fin décembre.

Il présente les trois devis reçus et note que les dossiers techniques ont été envoyés aux élus avant le conseil pour étude.

Une discussion s'engage. Pour Messieurs SERVAT et LAMAGAT, le dossier technique d'Altrad est beaucoup plus détaillé. Monsieur le Maire ajoute que la commune travaille souvent avec cette entreprise. Les élus décident de valider le devis ALTRAD pour un montant de 41 448.00€HT

3. Analyse des remarques sur le nouveau système de collecte du tri et des ordures ménagères

Monsieur le Maire fait la lecture des remarques envoyées par mail à la Mairie sur le nouveau système de collecte du tri et des ordures ménagères.

Le Cap du Bosc : Monsieur CASONATO, Vice-Président du SICTOM va se renseigner mais en principe il a été décidé en bureau que deux nouvelles colonnes aériennes seront installées. Un point sera fait avec le technicien pour aménager l'emplacement.

Cimetière : Monsieur BALMISSE étant absent a souhaité tout de même donner son avis et celui de son voisinage sur le retrait des conteneurs au cimetière. Il indique que ce retrait est une régression du service et ajoute le manque de concertation et d'information. Il souhaite que le SICTOM réinstalle de nouvelle colonne à cet emplacement.

Monsieur le Maire rappelle qu'un an auparavant, une première information avait été faite dans le bulletin municipal de la Commune, de plus un courrier du SICTOM avait été envoyé à chaque habitants du territoire. Plusieurs discussions ont été menés pendant le conseil et retranscrit dans les procès-verbaux. Et plusieurs informations (dépêche, mails et facebook) ont été faites aux administrés. L'information a été complète.

Au cimetière, il n'y avait que la collecte des ordures ménagères.

De plus, à cet emplacement il y a un réel problème de place pour les nouvelles colonnes aériennes.

Pour M. POLIANI la suppression de l'emplacement cimetière entraîne un problème de volume transféré, il n'y a pas assez de colonnes aériennes à l'école et en même temps ceux déjà installé ne sont pas du tout accessible et empiète sur une place de parking.

La hauteur des colonnes aériennes : Pour Mme ANDRÉONI, il est vrai que les ouvertures sont assez hautes et peu accessibles pour certaines personnes.

Mme BAYLAC indique que certaines personnes lui ont dit qu'elles ne feraient plus le tri car trop compliqué de vider un par un les déchets. Pour M. le Maire, ce système devrait améliorer le tri.

Mme ANDRÉONI demande si avec le lotissement à venir il y aura assez de colonnes aériennes. M. le Maire précise qu'un emplacement OM est prévu dans le lotissement.

Entorbe : Suppression des conteneurs : pas de contestation écrite mais orale de deux familles.

M. le Maire précise que cette compétence a été transféré à la Communauté de communes et en suivant au SICTOM.

M. CASONATO précise qu'il va faire remonter les diverses remarques. Il ajoute qu'au bout d'un an, une analyse sera effectuée et un réajustement sera proposé.

Le conseil municipal décide d'attendre l'évolution de ce nouveau système de collecte avant de modifier quoi que ce soit, qu'il s'agisse des emplacements ou des aménagements nécessaires. Pour préparer la solution définitive, une réunion publique sera organisée prochainement avec les administrés et le SICTOM.

4. Centrale photovoltaïque : cession EDILIANS/COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la parcelle A 642 « Au Midi de la Laque » d'une superficie de 46 336m². Il est nécessaire de délibérer pour la cession de cette parcelle de la Société EDILIANS à la Commune.

Cette cession se fera pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire indique que le permis a été accordé en septembre 2021. Le dossier est soumis à la commission CDPNAF. Si l'avis est favorable, la production d'électricité débutera fin 2023. Le coût des travaux s'élèvera à environ 6 millions d'euros à quoi il faut ajouter 70 000€/an de fonctionnement.

La commune bénéficiera d'un loyer annuel qui a été négocié (environ 15 000€/an) et le reversement de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousain va profiter de 15 000€ de taxes annuelles grâce à ce projet sans aucun investissement de sa part. De ce fait, Monsieur le Maire va négocier avec la C.C.G.T le transfert par les AC de la moitié du revenu de ces taxes.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Valide l'achat de la parcelle A 642 d'une superficie de 46 336m² pour l'euro symbolique à la société Edilidans**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.**

5. Orientations budgétaires

Monsieur le Maire fait le bilan de l'année 2021 :

Dépenses Fonctionnement : 385 998.69€

Recettes Fonctionnement : 530 876.57€

Dépenses Investissement : 37 096.19€

Recettes Investissement : 19 321.79€

Bilan du budget principal 2021 : 127 103.48€

Opérations 2022 :

- Boulodrome : carrelage et finition

- City stade

- Salle des fêtes : Aucun retour des deux architectes. M. le Maire propose de contacter l'architecte qui a rénové la salle des fêtes de Frégouville.

Monsieur SERVAT souhaite que le chiffrage de la salle des fêtes soit effectué rapidement pour une inscription au budget 2022 et une demande de subvention.

- Rue du Crabet : réfection chemin du Mouchan, éclairage public, piétonnier et revêtement.

- Cimetière : mur à restaurer, remaniement intérieur et prise en compte de l'accessibilité.

- Village retraite : M. le Maire a pris contact avec M. Colomb, Atelier Urbain en charge du PLUI-H qui va nous orienter vers des constructeurs. La commune donnera le terrain pour la construction des logements « sociaux » pour personnes âgées et autonomes. Le hangar pourra être aménagé en salle de rencontre/conférence...

Mme LAVAUD demande si le projet de « Maison de la chasse » est toujours d'actualité. M. le Maire indique que le projet sera réalisé. Il est noté dans le PLUI-H.

6. Questions diverses

- **Portage repas :** M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré l'an passé pour la prise en charge d'une partie du déficit du service des portages de repas mis en place par les communes de Pujaudran/Ségoufielle et Lias.
Pour 2021, une seule famille bénéficie de ce service. Les autres ont changé de fournisseurs. M. le Maire demande si la Commune souhaite participer cette année encore au déficit ou pas. Après concertation, les élus ne souhaitent pas prendre en charge ce déficit.
- **Chats errants :** M. le Maire a pris contact avec le Directeur de la SPA d'Auch pour un accompagnement pour les chats errants. Un transfert de contrat devra être effectué entre la SACPA et la SPA.
- **Lotissement :** M. SERVAT demande s'il est possible de programmer une commission travaux pour établir les prix des terrains sur le lotissement.
- **Le Mican :** M. LAMAGAT est excédé par la vitesse excessive dans le lotissement du Mican, notamment à proximité de l'aire de jeux (riverains et transporteurs).
Mme ANDRÉONI demande s'il n'est pas envisageable d'installer des ralentisseurs. M. le Maire fera établir des devis pour l'installation de deux dos d'ânes ou plateaux pour le prochain conseil municipal.

Séance levée à 23h10

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

Mme COSTANZO Françoise
Secrétaire de séance